

## Compte rendu de séance

### Séance du 26 Mai 2016

L' an 2016 et le 26 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de TRUONG Grégory Maire

**Présents** : M. TRUONG Grégory, Maire, Mmes : CLOUET Monique, LACAILLE Adeline, MAIRE Marie, MANAND Christiane, VALLI Sophie, MM : DRUART Jean-Marie, DUMAY Hervé, MAURICE Denis, RICHET Olivier, ROSSATO Yannick

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MAUGUET Quentin à Mme VALLI Sophie  
Excusé(s) : Mmes : DEVIE Noëlle, POCQUAT Sophie, M. PINNETERRE Jean-Luc

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 19/05/2016

**Date d'affichage** : 19/05/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture des Ardennes  
le : 31 mai 2016

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VALLI Sophie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Approbation du zonage d'assainissement - 2016-37  
Révision des attributions de compensation (AC) avec approbation concomitante du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de la procédure de révision libre - 2016-38  
Tirage au sort des jurés d'assises 2017 - 2016-39  
Modification des statuts de la FDEA (fédération départementale d'énergies des Ardennes) - 2016-40  
Encaissement d'un remboursement - 2016-41  
Désignation des délégués à la CCID (commission communale des impôts directs) - 2016-42

**Approbation du zonage d'assainissement  
2016-37**

Vu l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L123-1 et suivants du code de l'environnement,  
Vu les articles R123-1 et suivants du code de l'environnement,  
Vu la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire,  
Vu l'arrêté du Maire n°04/2016 en date du 17 février 2016 prescrivant l'enquête publique du zonage d'assainissement de la Commune de Rimogne,

Considérant que le choix du zonage d'assainissement a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants,

Considérant que l'étude réalisée par l'agence Amodiag avait pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome est imposé,

Considérant qu'au terme des articles R2224-8 et R-2224-9 du code général des collectivités territoriales, la commune de Rimogne a, par délibération en date du 30 avril 2015, approuvé le lancement d'une enquête publique proposant le plan de zonage d'assainissement (solution n°4)

L'enquête publique s'est déroulée du 21 mars au 19 avril 2016.

Le commissaire enquêteur a, en date du 16 mai 2016, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique et n'émet aucune réserve.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement tel qu'il a été annexé au dossier,  
INFORME que conformément aux articles R123-18, R123-19, R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.

INFORME que le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public :

- En mairie : aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- En Préfecture

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de ces mesures de publicité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant le zonage d'assainissement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Révision des attributions de compensation (AC) avec approbation concomitante du rapport de la  
commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de la procédure de révision libre  
2016-38**

Vu l'article 1609 nonies C du CGI,  
Vu le rapport de la CLECT du 10 mai 2016,  
Vu la délibération du 24 mai 2016 de la Communauté de Communes « Portes de France » relative d'une part à l'approbation du rapport de la CLECT du 10 mai 2016 et d'autre part à l'approbation de la procédure de révision libre des attributions de compensation (AC) 2016,  
Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 10 mai 2016,  
APPROUVE la procédure de révision libre et les nouvelles attributions de compensation (AC),  
ACCEPTE la somme de 179 267€ au titre des attributions de compensations (AC) versée par la Communauté de Communes « Portes de France ».

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Tirage au sort des jurés d'assises 2017**

**2016-39**

Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (soit trois noms pour la commune de Rimogne),  
Considérant l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016,

Après tirage au sort,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DESIGNE  
Monsieur André DEGROLARD  
Monsieur Patric DUQUESNOY  
Madame GAROT épouse THOUART Régine

Pour inscription sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises 2017.  
Ces personnes seront informées par courrier des dispositions relatives à ce tirage au sort.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Modification des statuts de la FDEA (fédération départementale d'énergies des Ardennes)**

**2016-40**

Par courrier du 13 avril 2016, Monsieur le Président de la FDEA a proposé aux collectivités adhérentes de délibérer pour permettre la modification des statuts suite au transfert de siège de la FDEA sur la zone « Le Pêcher » à Lumes (08440). Ce transfert est effectué afin de bénéficier de locaux adaptés à l'activité de la FDEA.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis FAVORABLE à la modification des statuts de la FDEA suite au transfert de son siège de la ZAC de la poterie à Prix Les Mézières (08000) à la zone « Le Pêcher » à Lumes (08440).

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Encaissement d'un remboursement**

réf : 2016-41

Considérant le préjudice occasionné par l'effraction du mille club le 2 janvier 2016,  
Considérant la prise en charge par Groupama, assurance de la collectivité,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le remboursement par chèque d'un montant de 325.01€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Désignation des délégués à la CCID (commission communale des impôts directs)**

**2016-42**

Considérant la délibération 2014-041 du 24 avril 2014 qui désigne les délégués à la CCID,  
Considérant la démission de deux conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant),  
Il y a lieu de désigner deux nouveaux membres de la CCID,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE

- Monsieur Jean Marie COLLET (titulaire)
- Monsieur Willy SENSIQUE (suppléant)

Délégués de la CCID de la commune de Rimogne,

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

Séance levée à 21h10

En mairie, le 27/05/2016  
Le Maire  
Grégory TRUONG

